



Redressement edf suite à un problème d'ampères sur disjoncteur

Par **marauje**, le **20/03/2008** à **15:40**

Bonjour,

Suite à un récent problème électrique dans mon appartement j'ai appelé EDF pour me dépanner. Lorsque le technicien est venu il m'a informé que mon contrat EDF était sur du 30 ampères alors que mon disjoncteur était réglé sur du 45 ampères, et qu'il devait le signaler à EDF. Je n'avais pas trop saisi jusque là le problème. Mais aujourd'hui je viens de recevoir un courrier recommandé d'EDF m'informant tout d'abord que mon compteur était déplombé et que j'allais recevoir un redressement car mon contrat est sur 30 ampères depuis presque 2 ans (période de mon emménagement) alors que je bénéficie de 45 ampères sur mon disjoncteur.

Je n'étais absolument pas du tout au courant que mon compteur était déplombé, je pense que c'est les anciens propriétaires qui ont du faire ça et comment pouvais-je savoir que j'avais sur mon disjoncteur du 45 ampères, je ne suis pas professionnelle et lorsque j'ai téléphoné pour mettre en place mon abonnement, l'agent EDF ne m'a jamais demandé de vérifier mon disjoncteur.

Puis je avoir un recours face à cette situation grotesque, car d'après EDF le redressement devrait se monter à environ 500 €.

Merci d'avance pour votre réponse